

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Corruption : Francis Nkea intensifie la sensibilisation



Photo: BOTOUNOU

Remise symbolique du Guide pratique de la lutte contre la corruption au ministre d'Etat à la Communication.

Charly NYAMANGOY
BOTOUNOU
Libreville/Gabon

LA corruption, ce fléau qui gangrène l'administration publique gabonaise, est au cœur des préoccupations au ministère de la Promotion de la bonne gouvernance, de la Lutte contre la corruption.

Le chef de ce département ministériel, Francis Nkea Ndzighe, qui a récemment lancé une campagne de sensibilisation sur les mécanismes de lutte dans toutes les administrations publiques, parcourt en ce moment les différents services. En début de semaine, le membre du gouvernement est allé échanger avec les agents des ministères de la Communication et ceux de la Culture sur la question, en présence de leurs ministres respectifs. Dans son message, le ministre de la Lutte

“D'une étude que nous avons menée, en partenariat avec le Pnud (Programme des Nations unies pour le développement, ndlr) sur la corruption judiciaire, il ressort que 80 % des personnes impliquées dans cette corruption sont issues des rangs de la fonction publique.”

contre la corruption a avancé quelques chiffres montrant la gravité de la situation au sein de l'administration gabonaise. “D'une étude que nous avons menée, en partenariat avec le Pnud (Programme des Nations unies pour le développement, ndlr) sur la corruption judiciaire, il ressort que 80 % des personnes impliquées dans cette corruption sont issues des rangs de la fonction publique. D'une autre étude menée par le Fonds monétaire international (FMI) sur la corruption dans les marchés, il ressort également que ce sont les agents publics qui sont au cœur des marchés de gré à gré”, a indiqué Francis Nkea. Non sans mentionner les différentes opérations gabonaises de lutte contre la corruption, Mamba et Scorpion, à l'issue desquelles plusieurs hauts cadres de l'administration publique ont été écroués pour des faits de détournement de deniers publics, blanchiment d'argent, etc.

Partout où il est passé, le membre du gouvernement a décliné les types de sanctions prévues par la loi, pour ceux qui seront pris en flagrant délit de corruption. “En plus de la prison, qui ne dit plus rien pour certains, les auteurs seront radiés des effectifs de la Fonction publique”, a-t-il martelé.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : 3 décembre 2020
Appel à manifestation d'intérêt : N° 04/MER/ CDC/2020
Nom du projet : Sécurité physique des locaux de la CDC
Source de financement : Fonds propres budget 2021

1. OBJET

La Caisse des Dépôts et Consignations lance un appel d'offres pour la sécurité physique de l'ensemble des locaux de la CDC.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible : SECURITE PHYSIQUE DES LOCAUX.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions de l'article 89 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

Secrétariat Général de la Caisse des Dépôts et Consignations
BP : 8820 Libreville-Gabon

2ème étage Immeuble ORCHIDIA

Le paiement au Trésor Public se fait sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 22 décembre 2020 à 10H00 et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 22 décembre 2020 à 11H00 dans la salle de réunion de la Caisse des Dépôts et Consignations sise à l'Immeuble ORCHIDIA, à l'avenue de Cointet.

Le Directeur Général des Marchés Publics

Eugène Pénafort MINTSAOYAME
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Administrateur Directeur Général

Patricia Danielle MANON
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL